

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

Commission	
Gouvernement	

N° 57

AMENDEMENT

présenté par

M. Kasbarian, M. Metzdorf, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Thevenot, M. Terlier, Mme Lebec,
M. Rodwell et Mme Ronceret

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« à l'exclusion des emballages destinés à un usage familial ou collectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les produits destinés à un usage familial ne ciblent pas spécifiquement les enfants, mais s'adressent à un public large. Assimiler ces emballages à une communication destinée aux mineurs serait excessif.